

GARANTIE CONSTRUCTEUR

Automatisme en zone privée (domestique),
commandé par impulsion par utilisateurs informés,
excluant impérativement toute refermeture
improvisée en norme directive 98/37/CE)

MODELE

AUTOMATISME EN ZONE PRIVÉE

La garantie du constructeur s'étend sur une durée de **5 ans** à compter de la date d'achat par l'utilisateur. Elle s'applique contre tout vice ou défaut de fabrication. La garantie légale couvrant les défauts ou vices cachés est applicable en tout état de cause (art.1641 et suivants du code civil). Le marquage CE est la certification de conformité qui légalise la mise sur le marché de tous les automatismes AKIA System.

Cette garantie représente par dessus tout une possibilité de contact permanent avec le fabricant pour assurer le maintient et le suivi des automatismes AKIA System en parfait état de fonctionnement sans limite dans le temps.

La garantie est effective dans la mesure où ce produit est retourné franco, non démonté, chez le constructeur. Le port aller et retour entre l'utilisateur et le constructeur est à la charge de l'utilisateur. L'envoi doit être accompagné d'un avis d'expédition indiquant les anomalies constatées, ainsi qu'une copie du présent certificat.

La garantie ne peut prendre en charge le remplacement d'un motoréducteur dont les pignons du réducteur ont été cassés par un déplacement brutal. Il est indispensable de suivre scrupuleusement les consignes d'utilisation. En cas de tempête, l'assurance de l'utilisateur doit prendre en charge les frais de réparation. Les batteries sont garanties pour une durée limitée à 2 ans.

Tous les accessoires hors kit AKIA System (portiers, digicodes, télérupteur...) ne font pas partie de la présente garantie.

Sont exclus du bénéfice de la garantie :

- Les appareils ayant été forcés ou mal utilisés (voir consignes d'utilisation)
- Les appareils ayant été soumis à une surtension électrique
- Les appareils défectueux par erreur de montage ou de manipulation
- Les appareils bricolés ou ayant été démontés par des réparateurs non autorisés
- Les agents extérieurs (incendie, inondation, tempête, foudre), les chocs et leurs conséquences
- Les télécommandes exposées aux chutes ainsi que les piles

CONSIGNES D'UTILISATION

I) Installation d'un automatisme :

Il est indispensable de suivre scrupuleusement les indications de la notice de montage.

II) Alimentation électrique :

DEBRANCHER L'ALIMENTATION ELECTRIQUE avant toute intervention sur l'automatisme

NE JAMAIS INVERSER LES PÔLES DES BATTERIES cela détériorerait irrémédiablement la carte mère électronique

III) Danger de manipulation :

Ne jamais déplacer manuellement votre portail lorsque les roues sont en contact avec le sol. En cas de force majeure, relever les roues et accrocher le tirant pour les maintenir hors du sol.

UTILISATION DES TELECOMMANDES

- Une brève impulsion sur l'émetteur (1/4 de seconde) commande simultanément les vantaux ou le portail coulissant qui se déplacent jusqu'à leur ouverture totale sans autre intervention.
- Une nouvelle impulsion va commander le portail jusqu'à son verrouillage en fermeture.

Ouverture partielle : Lorsque la manœuvre du portail est engagée, il suffit d'une nouvelle impulsion sur l'émetteur pour l'arrêter en position d'ouverture désirée. Une nouvelle impulsion le mènera en fermeture verrouillée.

Ouverture piéton : Pour être mise en service, cette fonction doit être programmée. Ensuite il suffit d'une impulsion sur le bouton correspondant de la télécommande. Le vantail du module serrure ou le portail coulissant s'ouvre partiellement et se referme automatiquement après un délai de temporisation.

Si une longue absence nécessite la coupure de l'alimentation électrique, il est nécessaire de débrancher les batteries. Le récepteur radio, en service permanent, déchargerait complètement cette batterie en une quinzaine de jours. Elle entrerait ensuite dans une phase de détérioration.

Nous conseillons à chaque utilisateur d'engager avec son distributeur un contrat de « surveillance entretien » d'une durée déterminée qui pourra être renouvelé au gré des parties. Le constructeur assure envers le distributeur un conseil permanent en assistance technique pendant la durée de ces contrats et de leurs renouvellements.

MATERIEL :

Marque :
Type :
Date d'achat :
Installé par :

DISTRIBUTEUR : (Dans le cas d'un professionnel revendeur)

Nom :
Adresse :

Téléphone :
Pays :

Cachet commercial

ACHETEUR :

Nom :
Adresse :

Téléphone :
Pays :

L'acheteur reconnaît avoir reçu le manuel d'utilisation, avoir été informé sur le mode d'emploi de l'automatisme AKIA System et de ses télécommandes, la neutralisation de l'appareil, les consignes de sécurité et la déclaration CE de conformité. Il se charge de transmettre cette information à tout autre opérateur éventuel ou régulier de cet automatisme.

Lu et approuvé

Signature de l'acheteur :

MODELE

Cette garantie est rédigée en 3 exemplaires (acheteur – distributeur – constructeur). Elle sera validée par AKIA France dès retour d'un exemplaire signé par l'acheteur.

Date de réception :